

N° 2025-087**PROJETS – Demande de subvention pour les travaux de rénovation,
de création, de mise en sécurité et d'isolation de la Mairie**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 18 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 24 novembre 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Éric DODET, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Jean-Marc MASSE, Daniel BOCQUET, Sylvie CLERC, Marie-Françoise QUERE, Bruno GUITTARD, Christiane BRESSION, Jean-Luc FOURNIER, Charline MARTINEAU, Joël GIRARD, Carl LEQUERTIER et Raymond DOUARE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 18
Votants : 21

Excusés :

Sébastien GALERON, Florence MARQUES DA SILVA, Christine ADRIAN

Pouvoirs :

Sébastien GALERON Dominique RENAULT
Florence MARQUES DA SILVA Valérie LABOUACHRA
Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Vu la décision de Madame la Préfète d'avancer exceptionnellement, en raison des élections municipales à venir, la date limite de dépôt des dossiers de subvention DETR au 1er décembre 2025, afin de permettre la notification des attributions de subventions aux communes avant le 15 mars 2026 ;

Vu la contrainte liée au délai de dépôt des dossiers de subvention DETR, qui impose la prise d'une délibération "déposée sur table" en ce jour ;

Considérant que les dossiers de demande de subvention doivent comporter, entre autres, une délibération du Conseil municipal définissant le projet prioritaire, le montant des travaux à entreprendre, ainsi que l'étude technique et financière du maître d'œuvre ;

Considérant que le Conseil municipal a déterminé, dans le cadre du budget 2026, de poursuivre le programme de transition énergétique déjà engagé depuis plusieurs années, et notamment de réaliser l'isolation thermique complète et performante de la Mairie ;

Considérant que, bien que la Mairie ait fait l'objet de rénovations successives depuis sa construction en 1862, son isolation thermique n'a jamais été réalisée de manière optimale, entraînant des déperditions de chaleur

importantes en hiver et des températures excessives en période de canicule, travail difficiles pour les agents municipaux et les usagers ;

Considérant qu'il est essentiel d'améliorer l'isolation thermique du bâtiment pour le confort des occupants, la qualité de l'accueil du public, ainsi que pour la préservation de ce patrimoine historique de la commune ;

Considérant que le Conseil municipal a chargé le cabinet d'architecture Vaconsin-Mazaud d'établir un programme d'isolation thermique global et performant du bâtiment de la Mairie ;

Considérant que le programme d'isolation prévu comprend notamment les travaux suivants :

- L'isolation des combles perdus ;
- L'isolation des plafonds et rampants du palier d'accès au premier étage ;
- L'isolation du grenier tout en conservant son usage ;
- L'isolation de l'ancien local pompiers, sur la partie Est du bâtiment ;
- La création d'un sas afin de sécuriser l'accès au bureau de poste et d'améliorer le confort thermique des agents et des usagers, particulièrement en hiver ;
- La création d'une issue de sécurité pour le personnel de l'APC ;
- La rénovation et le remplacement des volets des façades Sud et Nord, afin d'améliorer l'isolation thermique ;

Considérant que le coût estimatif des travaux et des honoraires associés s'élève à 77 160,50 € H.T,

Considérant l'importance de ces travaux, tant pour la qualité des conditions de travail des agents municipaux et des élus que pour l'accueil des administrés, et leur nécessité pour la préservation d'un bâtiment historique appartenant au patrimoine de la commune ;

Considérant le tableau de financement ci-dessous ;

Dépenses H.T en €	Montant H.T	%	Recettes H.T en €	Montant H.T	%
Maitrise d'œuvre	8 270,00 €	10,72%	Subvention de l'État (DETR/DSIL)	38 580,25€	50,00%
Travaux d'isolation thermique	28 605,00 €	37,08%	Subvention du Département	23 148,15 €	30,00%
Création SAS bureau de Poste et mise en sécurité	17 525,00 €	22,71%			
Remplacement / Rénovation volets	19 480,00 €	25,24%			
Divers imprévus travaux	3 280,50 €	4,25%	Fonds propres (Municipalité)	15 432,10 €	20,00%
Total dépenses H.T en €	77 160,50 €	100,00%	Total recettes H.T en €	77 160,50€	100,00%

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le tableau de financement ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** une subvention de l'État, dans le cadre de la DETR/DSIL ;
- **DE SOLLICITER** une subvention du Département, dans le cadre du programme annuel ;
- **D'INSCRIRE** dans le budget principal 2026 le montant des travaux correspondants ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou ses Adjointes délégués, à engager avec les services compétents la constitution des dossiers nécessaires et à signer tous les documents et contrats relatifs à la demande de subvention et à la réalisation des travaux.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Secrétaire de séance :

Joë GIRARD

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Joë Girard', is written over the printed name.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025

Reçu en préfecture le 01/12/2025

Publié le 01/12/2025



ID : 045-214502692-20251124-2025_087-DE